Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260309-0603202601-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de KERNASCLÉDEN
5 RUE DE BRISSAC
56540 KERNASCLEDEN

Département
DU MORBIHAN
Arrondissement
DE PONTIVY
Canton
DE GOURIN

Séance du 06 mars 2026

Délibération : **N° 0603202601**

Nombre de conseillers :
En exercice : 10
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mille vingt six le Vendredi 06 Mars, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire dans la salle municipale sous la présidence de M Christophe CARARIC, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 27 février 2026

Présent(s) : Christophe CARARIC, Odile CARARIC, Bruno ARGENTIN, Romain AUGUSTIN, Marie-Françoise LE GOFF, Jean-François LE BOUTOUILLER, Sébastien PERRON, Christine QUÉMÉNER, Cécile TALHOUARN, Olivier TROMILIN

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Sébastien PERRON

FINANCES :
BUDGET COMMUNE : VALIDATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025

DELIBERATION

Considérant que le CFU (Compte Financier Unique) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultats synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôle automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire explique que l'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 056-215602640-20260309-0603202601-DE

clôture de l'exercice budgétaire, il établit le compte financier unique.

Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil Municipal les résultats d'exercice 2025 pour le budget de la Commune :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
recettes	331 020,76 €	200 553,40 €	531 574.16€
dépenses	326 081,63 €	212 144,99 €	538 226.62€
résultat 2025	4 939,13 €	-11 591,59 €	-6 652. 46€
reports antérieurs 2024	241 106,00 €	34 479,28 €	275 585.28€
affecté à l'investissement			
Résultat net	**246 045,13 €**	**22 887,69 €**	**268 932.82 €**

Conformément au Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Maire s'est retiré, Madame Odile CARARIC, Adjointe au Maire, soumet le Compte Financier Unique 2025 au vote du Conseil Municipal, tel que présenté ci-dessus.

DECISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le Compte Financier Unique du budget Commune 2025.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 09 mars 2026
Reçu en Préfecture
le 09 mars 2026
Publié ou notifié
le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 09 mars 2026

Le Maire

Christophe CARARIC

MAIRIE DE KERNASCLÉDEN (MORBIHAN)